



Les surveillances du Raisin en 2017 : une année de transition

Loïc Simon¹, Bruno Coignard²

¹CCLin Est, ²Santé publique France

l.simon@chru-nancy.fr

La politique de lutte contre les infections associées aux soins (IAS) est définie par le Ministère de la Santé via le Programme de prévention des IAS (Propias). Ainsi, des réseaux de surveillance et études répondant aux objectifs prioritaires du Propias sont mis en œuvre au niveau national sous l'égide du Réseau d'alerte, d'investigation et de surveillance des infections nosocomiales (Raisin), partenariat créé en 2001 entre l'Institut de veille sanitaire (aujourd'hui Santé publique France) et les cinq CCLin ; les Arlin assurent un relais de proximité pour la déclinaison de ces programmes dans les établissements de santé.

Le Raisin a d'abord eu pour finalité d'harmoniser les méthodes des réseaux de surveillance créés dans chaque interrégion, puis a permis ensuite de les décliner chaque année dans toutes les régions. Il a aussi permis la mise en œuvre d'études nationales (notamment de prévalence tous les cinq ans) et la promotion et le développement du signalement des infections nosocomiales, en lien avec tous ses acteurs.

En 2016, les activités nationales du Raisin concernent :

- le signalement des infections nosocomiales, coordonné au niveau national par Santé publique France et dont l'accompagnement des épisodes signalés est principalement assuré par les Arlin et CCLin, en lien avec les ARS ;

- le signalement de certaines IAS (principalement IRA, GEA) en Ehpad, qui mobilisent les mêmes acteurs, en lien également avec les CIRE (cellules d'intervention en région, antennes régionales de Santé publique France) ;
- **cinq réseaux de surveillance nationaux en incidence** : bactéries multirésistantes et consommations antibiotiques dans les ES (BMR-Raisin et ATB-Raisin), infections du site opératoire (ISO-Raisin), infections en réanimation (REA-Raisin) et accidents exposant au sang (AES-Raisin) ; cette dernière surveillance évolue actuellement vers une nouvelle surveillance dédiée à la mesure de la couverture vaccinale des soignants (CV-Raisin) ;
- deux enquêtes de prévalence : la première (conduite en 2016) concernait les IAS en Ehpad, a été conduite en mai-juin et verra ses résultats diffusés au 1^{er} trimestre 2017 ; la seconde (en cours de préparation actuellement) concernera les infections nosocomiales et sera conduite dans les ES en mai-juin 2017.

En 2017, le réseau CCLin-Arlin sera réorganisé en un réseau de structures régionales possiblement dénommées CPIAS (Centre de prévention des infections associées aux soins), cette réorganisation étant conduite par le Ministère en charge de la santé en lien avec la réforme territoriale, la réorganisation des vigilances et la création de

Santé publique France, qui a permis la création au sein de cette agence d'un continuum « de la surveillance à la prévention ».

Cette réorganisation majeure nécessite d'être anticipée afin de maintenir les activités essentielles du réseau Raisin actuel, de continuer à répondre ainsi aux objectifs des plans et programmes nationaux (Propias et Plan national d'alerte sur les antibiotiques notamment), et d'offrir aux établissements de santé les méthodes et outils nécessaires pour les accompagner au quotidien.

Ainsi et en pratique, l'année 2017 sera une année de transition. Elle aura d'abord pour objectif de maintenir les prestations et objectifs prioritaires suivants : réception et traitement des signalements, mise en œuvre de l'ENP 2017 dans les ES, restitution et valorisation des résultats de l'ENP 2016 dans les Ehpad ; **les réseaux nationaux de surveillance en incidence poursuivront également leurs activités sous l'égide de leur coordination habituelle.**

En parallèle, les modalités du pilotage scientifique des activités nationales du futur réseau des CPIAS, confié à Santé publique France par le Ministère, se traduiront par plusieurs évolutions. Dans un premier temps, le comité de coordination du Raisin évoluera vers un nouveau comité d'un « réseau de surveillance et de prévention des IAS ». Par ailleurs, quand les CPIAS auront été mis en place, Santé publique France lancera des appels à projet permettant de déléguer à certains d'entre eux des missions nationales dotées de financements dédiés.

Ces évolutions seront mises en œuvre progressivement en 2017 afin de ne pas interrompre les services offerts aux établissements de santé par le réseau CClin-Arlin, Santé publique France et le Raisin. Il n'y aura donc aucune interruption dans l'offre de services offerte aux ES, mais une évolution des surveillances en incidence (en termes de cibles, méthodes ou modalités de mise en œuvre) pourra toutefois intervenir à partir de 2018. Vous en serez tenus informés à l'avance.

